

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2023-2024

Quorum : 15.....

Numéro de séance : 3

Nombre des présents : 24

Date de convocation : 30/01/2024

Nombre d'absents excusés : 5

Présidence de : M. DANDIN, Proviseur

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Approbation de procès-verbal du CA du 21 novembre 2023

I. Affaires pédagogiques et Vie Scolaire

1. Projet d'ouverture d'une section sportive Basket
2. Préparation de la rentrée 2024 : répartition de la DGH pour la rentrée 2024
3. Nouveaux projets de sorties pédagogiques et de séjours scolaires.

II. Affaires administratives et financières

1. Contrats et conventions (contrat d'entretien écologique des espaces verts par pâturage, convention d'adhésion au Dispositif Assistance de Proximité DAIP)
2. Attribution HSE aux AED en CDD et Forfait Mobilité Durable
3. Don Maison des Lycéens – participation au financement voyage scolaire Dublin octobre 2023
4. Bilans financiers des séjours scolaires
 - Florence 2023.
 - Dublin 2023.
 - Paris du 13 au 15 décembre 2023.
 - Etretat Le Havre Caen 2023.
 - Pierrefonds Compiègne Paris 2023.

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : jeudi 08 février 2024

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom -Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	X						
	Adjoint	MERLIN Hélène	X						
	Gestionnaire	VANNIER Jérôme	X						
	CPE	SIRIMA Ardiourma	X						
	DDFPT	JACOB Yveline	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	DAVID Olivier			X				
	Groupement de commune	LE CALLENNEC Isabelle			X				
	Commune siège	MATHIEU Danielle			X	MAIGNAN Philippe	X		
	Commune siège					LEONARDI Pierre			
Personnalité qualifiée		BOUVET Alain	X						
Total		9	6	3	2		1		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BURIN Hélène	X			GOUT Didier			
		PESCHARD Isabelle	X			CHESNEAU Delphine			
		POULLAIN Pascale	X			HARNETT Sophie			
		DE BREMOND D'ARS Louise			X	LE MEUR Guillaume	X		
		BRUNO Lenaig			X	BERTHEUX Marie			
		LE SANN BOUTRUCHE Marilyne	X			DELORME Armelle	X		
		GUILLAUME Catherine	X			SAVATTE Romain			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	GAUTHIER Fabrice	X			JAMIER Isabelle			
		BIGOT Marie-Claude	X			LE DORZE Nolwenn			
		BLANDEAU Nathalie	X			GREGOIRE Anthony			
Total		10	8	2	10		2		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	GUENNEC Sandrine	X			DA SILVA Christine			
		CHAUSSÉE Sylvain	X			GOURRIN Raphaëlle			
		DAVENEL GUERIN Pascale	X			ROBINNE Delphine			
		GRIPPON Joël	X			DUFRESNE Nathalie			
		DELIN BURON Mélanie	X			JAN Grégory			
	Elèves	GAUTHIER Marie	X			LENERT Elina			
		RENOU Maïlys	X			LOMBARDI Merlin			
		BRAULT Justine			X	MARINIG Rose			
		GOUALI Sarah			X	MOTTE Elia			
		HUDDLESTONE—PIERROT Noémie			X	MANCEAU Inès			
Total		10	7	3	10				

Début de séance : 18h20

Monsieur le Proviseur ouvre la séance, le quorum est atteint avec 24 membres.

Le précédent procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre dernier est soumis au vote. Vote à l'unanimité des 24 membres présents, le procès-verbal est adopté.

Présentation de l'ordre du jour (sans questions diverses).

RUBRIQUE I – Affaires pédagogiques et Vie Scolaire

Sujet 1.1 Projet d'ouverture d'une section sportive Basket

Monsieur le Proviseur présente le projet en situant d'abord le contexte.

Une section sportive basket avait existé dans l'établissement et ces dernières années, deux conventions avaient été passées avec les clubs de football et de basket pour des horaires aménagés en classe de seconde, sans véritable projet scolaire.

A la rentrée de septembre 2023, des échanges avec les représentants du basket, le club de l'Aurore de Vitré et la ligue de Bretagne de basket, ont été poursuivis pour aboutir à un véritable projet de section sportive avec la double dimension sportive et scolaire (réunion du mercredi 10 janvier au lycée). Le projet est porté par l'Aurore de Vitré et pour l'établissement par l'équipe d'EPS.

Monsieur le Proviseur précise que ce projet s'inscrit dans la recherche de l'excellence sportive mais aussi scolaire.

Il concerne un groupe de 24 garçons et de filles répartis par groupe de 8 élèves sur les 3 niveaux (2nde, 1ère et terminale), éventuellement élargi à 10 élèves par niveau.

L'accès à cette section sportive sera ouvert aux élèves venant d'établissements privés ou publics du secteur, mais aussi au-delà du secteur (critère de dérogation à la carte scolaire : critère 7).

La sélection sera réalisée sur la base des performances sportives, mais un dossier, présentant les résultats scolaires, devra être également complété par le professeur principal du candidat. C'est le lycée qui validera le choix des dossiers.

En accord avec l'Aurore de Vitré, il leur sera possible de suivre la section en 2nde et en 1ère, puis de poursuivre en terminale ou d'arrêter à l'issue de la 1ère s'ils jugent l'investissement trop lourd et mettant en danger leur réussite au baccalauréat.

Il est également précisé que le maintien des élèves dans cette section sportive dépendra des résultats scolaires et de l'investissement de l'élève.

Monsieur le Proviseur précise le cadre réglementaire :

Les entraînements seront assurés à 100% par le club de l'Aurore de Vitré, par un entraîneur extérieur diplômé d'Etat.

La coordination de la section sportive sera assurée par un enseignant d'EPS de l'établissement.

Une convention sera signée entre L'Aurore de Vitré, le lycée Bertrand d'Argentré et la Ligue de Basket de Bretagne.

L'organisation pratique sera la suivante :

2 entraînements de 1h30 doivent être organisés

2 créneaux de 2h seront dédiés à ces entraînements, sans doute le mardi sur le temps du midi et le vendredi de 16h à 18h, afin d'impacter le moins possible les emplois du temps et l'organisation du lycée.

L'utilisation de la salle de sports à côté du lycée sera privilégiée, afin de réduire les contraintes de transport.

Le projet a été présenté au conseil pédagogique du 29 janvier 2024, qui a émis, après discussion, un avis favorable avec une réserve concernant l'impact sur les emplois du temps de l'ensemble des élèves du Lycée Bertrand d'Argentré.

Après décision du CA par un vote, le projet sera présenté, s'il est accepté, au Rectorat. La décision finale du Recteur devrait être effective le 07 mai 2024.

Monsieur le Proviseur termine par la présentation de la convention qui sera établie entre l'Aurore de Vitré, le lycée Bertrand d'Argentré et la Ligue de basket de Bretagne.

La personnalité qualifiée demande si la section sera ouverte aux BTS. Monsieur le Proviseur lui répond que non, car c'est une section sportive uniquement réservée aux lycéens.

Une question est également posée par un représentant des parents à Monsieur le Proviseur sur l'aspect financier du projet :

La prise en charge des intervenants sportifs auprès des élèves sera assurée en totalité par le club de l'Aurore.

La location éventuelle de créneaux de la salle sera prise en charge par l'établissement, en cas de besoins matériels un budget sera prévu par le lycée.

La DGH de l'établissement ne sera pas impactée, l'accompagnement d'un enseignant d'EPS de l'établissement sera rémunéré par une demie IMP (sans incidence sur la dotation actuelle).

Une autre question d'un représentant des parents concerne l'investissement des élèves en classe en prenant l'exemple de la classe aménagée foot de l'an dernier. Monsieur le Proviseur rappelle la différence entre classe aménagée et section sportive ainsi que les deux critères de recrutement les résultats sportifs mais aussi scolaires. Les élèves devront donc être suffisamment sérieux et investis scolairement pour rester dans la section basket.

La dernière question concerne l'impact du choix des créneaux d'entraînements sur les emplois du temps et sur l'organisation de l'ensemble du lycée. Les créneaux choisis devraient minimiser cet impact et Monsieur le Proviseur certifie la vigilance de Madame la Provisseuse Adjointe sur le sujet.

Pour la demande d'ouverture de la section sportive Basket : 24 votes pour

Pour l'autorisation accordée à Monsieur le Proviseur de signer la convention : 24 votes pour

Cela permet à l'établissement de commencer la communication sur cette section sportive dès les portes ouvertes du 16 mars prochain.

Sujet 1.2 Préparation de la rentrée 2024 : répartition de la DGH pour la rentrée 2024

Après une présentation du contexte national de rentrée précisant une diminution des effectifs l'an prochain tant en France qu'en Bretagne, Monsieur le Proviseur annonce les effectifs du lycée.

La prévision d'effectif en seconde est de 421 élèves, à la limite pour garder les 13 classes.

La diminution de l'effectif de première générale à 263 élèves entraîne la fermeture d'une classe, il reste donc 8 classes.

C'est aussi le cas en terminale générale avec 270 élèves répartis sur 8 classes.

Ces diminutions d'effectifs entraînent aussi la perte en première générale d'un groupe de spécialité en mathématiques et d'un autre en physique chimie.

Pour la terminale, il y aura aussi un groupe de spécialité mathématiques en moins.

En première STMG on observe aussi une diminution à 87 élèves qui seront répartis sur 3 classes de 29 élèves ce qui permet de donner de plus faibles effectifs en terminale STMG.

Enfin en terminale STMG il y a aussi une légère diminution. Pour 91 élèves le choix sera de faire 4 classes.

Au total le lycée comptera 1132 dans le secondaire et 88 en BTS.

Mme Merlin prend le temps d'expliquer le vocabulaire et le principe de fonctionnement d'une DGH puis Monsieur le Proviseur présente les priorités pour le choix des répartitions depuis la réforme du lycée.

- Priorité 1 : les spécialités de 1G et TG avec des effectifs autour de 24 élèves
- Priorité 2 : la classe de seconde avec des dédoublements
- Priorité 3 : la série STMG avec des classes à 24 en première ou en terminale
- Priorité 4 : les conditions en français en 1ère et dans les langues
- Priorité 5 : un large choix d'enseignements facultatifs (options et DNL)

En 2nde, l'enveloppe sera utilisée pour le français, les mathématiques, les langues, les SVT, la physique chimie et les SNT. Cela permet de garder des heures pour les attribuer aux groupes de spécialité de première et terminale générales. Il y a donc disparition des groupes de SES.

En première générale, l'enveloppe sera utilisée pour le français, l'allemand, les maths supplémentaires et l'enseignement scientifique. Il n'y aura plus de groupe en LVA anglais et LVB espagnol. Les spécialités sont maintenues autour de 24 élèves maximum (à l'exception des mathématiques avec des groupes à 26/27).

En 1ere technologique l'enveloppe est utilisée uniquement en français et pour l'ETLV. Les classes seront donc chargées mais c'est un choix fait pour donner de plus petits effectifs en terminale technologique.

En terminale générale, l'enveloppe sera répartie entre les enseignements de spécialité, l'enseignement scientifique et les langues.

En terminale technologique, une classe de plus est prévue pour limiter les effectifs, ce qui utilise l'enveloppe des premières technologiques.

On note une ouverture de DNL EPS/ANGLAIS en 2nde.

La DGH calculée est assez proche de celle attribuée avec une différence de 4,25 heures. Monsieur le Proviseur demandera un abondement auprès des services de l'Inspection Académique.

Finalement cette répartition entraîne la suppression de deux postes en mathématiques, un poste en SVT et un en éco-gestion. Ce sont des postes non attribués à des titulaires actuellement.

On note une perte d'une demi-IMP comme l'an passé bien que le nombre de missions rétribuées n'ait pas changé

Les problèmes de cette DGH sont :

- La disparition de groupes en SES en seconde.
- Pour les langues en 1ere générale il n'y a plus de groupes et donc les effectifs seront à 33 et en STMG à 29.

Pour l'équipe de mathématiques, une représentante des enseignants rappelle l'inquiétude des professeurs de mathématiques par rapport à la perte de postes : il y avait 13 professeurs dans cette discipline avant la réforme il n'y en aura plus que 8 l'année prochaine, plus deux collègues en NSI. La perte de poste est importante.

Un représentant des enseignants demande pourquoi le nombre d'IMP a encore diminué alors que le nombre de personnes à rémunérer ne change pas. Monsieur le Proviseur répond que le nombre d'IMP dépend du nombre total d'heures de la DGH qui a diminué.

Monsieur le Proviseur termine en disant que cette proposition de répartition de la DGH est nécessaire pour établir les créations / suppressions de poste nécessaires à faire remonter auprès de Monsieur le Recteur mais qu'elle pourra évoluer en fonction des effectifs en juin.

Les élus parents et professeurs lisent une motion précisant que la DGH ne donne pas les moyens nécessaires pour un fonctionnement satisfaisant du lycée et demandent audience à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Une suspension de séance permet aux différents représentants d'échanger avant le vote de la répartition de la DGH.

Votes : 14 contre 1 abstention 9 pour

Un nouveau CA sera convoqué mardi 13/02 à 18h15 pour un nouveau vote.

Sujet 1.3 Nouveaux projets de sorties pédagogiques et de séjours scolaires

- Voyage à Paris à la comédie française le 20/02/24 :
Coût par famille 48 euros 24 votes pour
- Voyage à Paris le 23/05/24
Coût par famille 86 € 24 votes pour
- Echange scolaire à Iserlohn/ Allemagne :
Autorisation d'échange à Iserlohn/ Allemagne pour des élèves de 2nde générale 24 votes pour
Coût de l'échange à Iserlohn par famille : 100€ 24 votes pour
- Echange scolaire à Gérone /Espagne :
Autorisation d'échange à Gérone/Espagne pour des élèves de 1ere STMG 24 votes pour
Coût de l'échange à Gérone par famille : 100€ 24 votes pour

RUBRIQUE II- Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 Contrats et conventions

- Contrat d'entretien écologique des espaces verts par pâturage avec la société Dervenn. :
Coût du contrat 1 255.20 euros TTC 24 votes pour
- Convention d'adhésion au dispositif assistance de proximité (DAIP) :
Montant de la cotisation annuelle : 1 250 euros. 24 votes pour
- Non prévu à l'ordre du jour : Convention pour le dispositif d'apprentissage pour les BTS en lien avec le GRETA, permettant des versements aux établissements formateurs (un rétroactif et un pour l'année en cours)
 - Pour l'an dernier 24 votes pour
 - Pour cette année 24 votes pour

Sujet 2.2 Attribution HSE aux AED en CDD et Forfait Mobilité Durable

- Cela nécessite la demande d'une convention avec le rectorat avec deux délibérations :
- Pour les HSE 24 votes pour
 - Pour le forfait de mobilité durable 24 votes pour

Sujet 2.3 Don Maison des Lycéens – participation au financement voyage scolaire Dublin octobre 2023

Les élèves concernés ont organisé une vente de brioches dont les bénéfices (1 835.35 euros) seront reversés pour le voyage.

Approbation du don :

24 votes pour

Sujet 2.4 Bilans financiers des séjours scolaires

Suite aux participations de la région, de la ville, d'Erasmus+, de la maison des lycéens, le montant initial des séjours a été revu à la baisse ce qui entrainera des remboursements aux familles.

Séjours	Montant demandé	Montant réel	Montant remboursé
Florence	420€	342€	78€
Dublin	515€	414€	101€
Paris du 13 au 15 décembre	260€	135€	125€
Etretat/ Le Havre	200€	130€	70€
Pierrefonds/ Compiègne/Paris	170€	110€	60€

Pour chacun des 5 voyages, le remboursement a été approuvé avec :

24 votes pour

Fin du conseil à 20h35.

**Motion des enseignants élus au Conseil d'Administration du Lycée Bertrand d'Argentré,
Des parents élus au Conseil d'Administration.**

Objet : Manque de moyens budgétaires à la rentrée 2024/ 2025

Par cette motion, nous, élus, et parents d'élèves souhaitons exprimer notre opposition au volume de la Dotation Globale Horaire, attribuée à l'établissement, pour la prochaine rentrée.

En effet, nous considérons que l'enveloppe dévolue à notre établissement est insuffisante pour lui permettre un fonctionnement optimal et garantir la réussite de tous nos élèves. La baisse régulière de l'enveloppe horaire accordée contraint à des choix de répartition, qui mettent les matières en concurrence et entraînent pour nos élèves des traitements inégalitaires :

- des groupes de langues en 1ères Générales à 33, où faire de l'oral et évaluer devient un défi,
- des classes de 1ères STMG à 29, en cours de langues également, là où le soutien et la différenciation sont essentiels pour assurer leur réussite,
- Le manque d'heures ne nous permet pas de proposer les mêmes conditions d'effectifs dans tous les groupes de spécialités,
- L'IPS de nos élèves sur le bassin Vitréen (116/117) justifie une vigilance, un accompagnement individualisé au long de leur scolarité, qui ne peut s'effectuer avec des classes trop chargées.

D'autre part, l'enveloppe allouée aux IMP est en baisse constante et ne correspond pas aux missions engagées.

Nous pensons enfin qu'il y a une contradiction majeure entre les objectifs ambitieux et louables fixés pour nos élèves, et les moyens que l'on nous accorde pour les réaliser.

Par ce courrier, nous tenons donc à vous alerter sur cette dégradation notable des conditions d'apprentissage des élèves. Nous demandons expressément que des moyens supplémentaires soient attribués et sollicitons une audience, pour permettre d'assurer une rentrée 2024 dans des conditions acceptables pour tous et tenant compte de l'ensemble des difficultés pointées ci-dessus.

Vitré, le 08 Février 2024